

## MAIRIE DE MARIAC

375 rive de la Dorne  
07160 MARIAC

### DECISIONS PRISES LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2016 à 20 h 30

---

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents** : 10

**Votants** : 11

#### ➤ **DEMANDE FONDS DE CONCOURS MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC :**

- **Accord du conseil pour demande de fonds de concours « éclairage public » auprès de la CCVE suite à la décision de remplacer les candélabres à Mariac et au Pont de fromentières - 1<sup>ère</sup> tranche.** Le montant estimatif s'élève à 30 432.27 € HT (36 518.73 € TTC). Les travaux réalisés permettraient d'atteindre le facteur 4 de réduction des consommations sur la partie rénovée (baisse de 70%).
- **Accord du plan de financement prévisionnel :**
  - Participation de la collectivité (HT) = 15 302.27 € HT (30 %)
  - Subvention SDE07 (HT) = 15 130.00 € HT (50 %)
  - Communauté de Communes Val'Eyrieux, fond de concours (HT) = 6 086.45 € HT (20 %)

- **AVENANT CONVENTION MEDECINE PROFESSIONNELLE :** **Autorisation du conseil pour signer l'avenant** à la convention de mise à disposition du service de médecine professionnelle avec le centre de gestion à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (62 € par agent) suite à l'augmentation du coût unitaire de la visite médicale de 2 €.

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES :**


✚ **PLU :** Mr le Maire informe l'assemblée que le fait d'avoir prescrit la révision du PLU a permis de bénéficier du report de caducité du POS jusqu'au 27 mars 2017. A cette date, le PLU ne sera pas encore approuvé et donc le POS sera automatiquement caduc et la commune retournera au RNU (règlement national d'urbanisme). Mr le Maire propose au conseil de faire appel au bureau d'études IATE d'Aubenas qui nous a envoyé une proposition pour un diagnostic communal afin de voir si la commune a intérêt de poursuivre ou non la démarche de révision. Le coût s'élève à 31 000 € HT. Les services de la DDT sont prêts à nous rencontrer également pour faire un point. A suivre.

✚ **TRAVERSEE DE MARIAC :** Mr le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est prévue normalement le 8 septembre avec la CCVE, le cabinet BEAUR et le Département pour coordonner les travaux d'AEP et de traversée. Il faut également attendre la validation technique des aménagements envisagés. A suivre.

✚ **LICENCE BAR :** Après avoir rencontré Jacqueline SAUSSAC et Mme Florence GRANGE (l'épicière) il est confirmé que la licence IV va rester sur la commune. Mme GRANGE va racheter cette licence à Mme SAUSSAC devra suivre une formation sur les dangers de l'alcool.

✚ **GEOPARK :** La vallée des Tuiliers et les carrières d'argiles de Cornuscle ont été retenus en tant que géosite du Geopark mondial UNESCO. Cette reconnaissance témoigne de l'intérêt

scientifique, pédagogique et touristique de ce site à une échelle internationale.  
Mr COTTA projette aux membres présents l'étude d'interprétation réalisée, cette dernière ayant été présentée au COPIL le 15 juin en mairie.

 **DEMANDE EMPLACEMENT POUR UN SNACKING AMBULANT** : Mr le Maire fait part à l'assemblée de l'abandon du projet de camion snack ambulant.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 30.**